



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

BUREAU DES TRAVAUX
EXTERNALISÉS

Solliès-Pont, le 10 JUIL. 2020

ARRETE

Temporaire de travaux, de fermeture de route et de déviation en agglomération

N° Départ : 968/2020/278/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu la demande :

- du **03/07/2020**
- de la **SAS MONTI NANI**, qui sollicite un arrêté temporaire de travaux, de fermeture de route et de déviation en agglomération,
- nature des travaux : **terrassement pour branchement eaux usées et pour dépollution autour du regard existant pour le compte de la CCVG,**
- lieu : **avenue Bernard Palissy à Solliès-Pont,**
- date des travaux : **du 15/07/2020 au 30/07/2020.**

Vu les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°142/2020/01/DGS/SDGS/AG/CG du 29 mai 2020,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation **avenue Bernard Palissy à Solliès-Pont**, afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux.

Arrête

Article 1 : Une autorisation exceptionnelle de travaux, de fermeture de route et de déviation en agglomération est accordée à la **SAS MONTI NANI**, pour des travaux cités dans sa demande, **avenue Bernard Palissy à Solliès-Pont**.

- date des travaux : **du 15/07/2020 au 30/07/2020**.

Article 2 : - la **SAS MONTI NANI** mettra en place la signalisation temporaire adéquate et informera les riverains de ces travaux par boitage au moins 72 heures avant le commencement des travaux,

- la circulation sera fermée au niveau de l'angle entre **l'avenue de l'Arlésienne et l'avenue Bernard Palissy**,

- la **SAS MONTI NANI** mettra en place les panneaux de route fermée et de déviation au niveau de l'angle entre **l'avenue de l'Arlésienne et l'avenue Bernard Palissy** et au niveau du **rond-point du Grand Galop**,

- la circulation sera déviée par **l'avenue Bernard Palissy** côté carrosserie **COIQUAULT**,

- la circulation piétonne sera maintenue,

- le stationnement sera interdit,

- les abords du chantier seront nettoyés en fin de journée.

Article 3 : **Dispositions relatives aux tiers :**

- la **SAS MONTI NANI** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.

Article 4 : **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**

- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,

- un contrôle sera effectué à la fin du chantier,

- tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge de la **SAS MONTI NANI**,

- les dispositifs mécaniques bruyants ne peuvent être utilisés entre 20h00 et 7h00.

Article 5 : **Modifications de l'occupation :**

Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :

- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,

- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,

- l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par déléation

Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le